#### N°DCA-2021-039

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents :

15

- Pouvoirs :

2

- Votants :

17



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## **DE LA SEINE-MARITIME**

#### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

# MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCDSPV

Le 02 décembre 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

## I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

#### **Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

# **Suppléants**

MM. Pierre AUBRY, Hervé GUERARD.

# II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

## III. Membre de droit:

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

## **IV. Pouvoirs:**

Madame Claire GUEROULT à Monsieur André GAUTIER,

Madame Dominique TESSIER à Monsieur Nicolas BERTRAND.

## Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Dominique TESSIER.

MM. Bastien CORITON - représenté, Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Sociétale	Intégrer la qualité de vie en service et le développement durable dans le fonctionnement du Sdis	S'engager dans une démarche de santé, de sécurité au travail et de qualité de vie en service dynamique

#### Vu:

- la délibération du Conseil d'administration n° 2016-CA-11 du 29 avril 2016 portant création des comités de groupement de sapeurs-pompiers volontaires,
- l'arrêté du 29 mars 2006 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

\* \*

La délibération n° 2016-CA-11 du 29 avril 2016 et l'arrêté n° 2016/GAP-1951 du 30 mai 2016 portant création des comités de groupement ont instauré les comités de groupement des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Sdis 76.

Les modifications réglementaires et organisationnelles nécessitent de revoir la composition et les compétences dévolues à ces comités de groupement définies dans le règlement intérieur du CCDSPV.

Le règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, est élaboré par son président, est arrêté par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. Ce règlement précise les règles générales d'organisation et de fonctionnement du comité.

Il convient donc de modifier le Règlement intérieur pour intégrer ces nouvelles dispositions.

<u>Article 2-1 COMITE INTERCENTRES DITS COMITES DE GROUPEMENT</u> (Article R723-74 du code de la sécurité intérieure – article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 07 novembre 2005)

Il est créé, dans chaque groupement territorial, un comité intercentres dit comité de groupement compétent pour rendre un avis sur les engagements de sapeurs-pompiers volontaires, les propositions d'avancement de grade, les propositions de refus de renouvellement d'engagement et les propositions de validation de l'expérience.

Les avis favorables sur les engagements sont présentés pour information aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Les avis défavorables d'engagement sont transmis pour avis aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Les avis favorables et défavorables concernant les propositions d'avancement de grade sont transmis pour avis au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Les avis favorables concernant les refus de renouvellement d'engagement et la validation de l'expérience sont présentés pour avis au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Si un dossier n'a pas pu passer en comité de groupement, et qu'un CCDSPV a lieu avant la réunion d'un autre comité de groupement, le dossier passera alors en CCDSPV.

La composition, les modalités de désignation et de fonctionnement des comités de groupement sont définies par le règlement intérieur du corps départemental.

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 06/12/2021 Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20211202-DCA-2021-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021 Affichage : 07/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

